202643

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation : 05 octobre 2026

Date d'affichage : 06 octobre 2026

Objet
Pouvoir signature : convention de servitudes Eiffage liaison aérienne Lac d'Oô- Lannemezan

De la commune BARBAZAN

Séance du 15 octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADREE Michèle

Étaient présents :
Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maéva, BOLEA Maryse, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine,
Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que la société EIFFAGE est chargée par RTE Réseau de Transport d'Électricité, des études de la ligne électrique "liaison aérienne à 150 kV Lac d'Oô - Lannemezan.
Aussi, un dossier a été transmis en mairie, notamment composé d'une convention de servitudes pour signature.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention de servitudes.

Vote pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 16 octobre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 16 octobre 2026

Le Maire

REÇU
le 20 OCT. 2026
SOUS-PRÉF
DE SAINT-GAU

MAIRIE DE BARBAZAN * 31 (Haute-Garonne) *